

Département  
des Landes

DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités  
Direction de l'Environnement

Réf. : A-63-VVC-2023

Le 13 NOV. 2023

Département des Landes

### Voie Verte de Chalosse

#### Arrêté prorogeant l'arrêté A-56-VVC-2023 portant réglementation de police de la circulation

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et ses décrets d'application ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la route et notamment les articles R 110-2, R 412-7 et R 417-10 ;

**VU** le Code de la voirie routière et notamment l'article L 131-7-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Considérant** le risque que constituent pour la sécurité publique, les travaux d'enfouissement d'une canalisation au lieu-dit « la Gare » ;

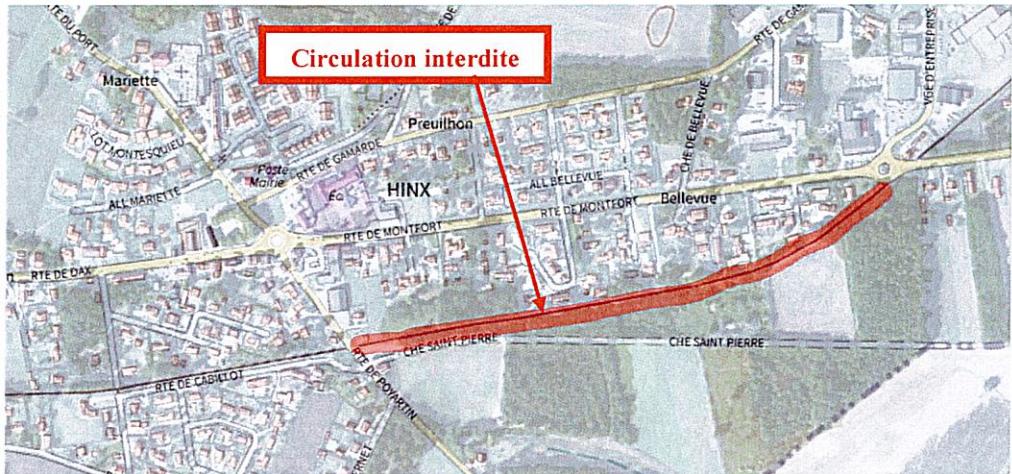
**Considérant** les fortes pluies du 8 au 10 novembre (dates initiales des travaux d'enfouissement) et l'incapacité de l'entreprise à pouvoir terminer les travaux correctement ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;

### ARRÈTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

La circulation de tous les usagers (cyclistes, piétons, cavaliers) est interdite sur la Voie Verte de Chalosse sur la portion comprise entre la route de Poyartin et la RD32 à Hinx jusqu'au 15 novembre 2023 inclus, à l'exception des agents du Département, gestionnaire de la Voie Verte, des services de secours et des entreprises dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



### Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également diffusé en mairie de la commune concernée par l'itinéraire et sur le site internet du Département dédié à la randonnée (rando.landes.fr).

### Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacune en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur des Mobilités et des Infrastructures ;
- Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Madame le Maire de la commune concernée.

Et pour information à :

- Madame la Conseillère départementale, Christine FOURNADET et Monsieur le Conseiller départemental, Didier GAUGEACQ ;
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur du SAMU des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes-CDRP ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT - CODEP ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental du Tourisme Equestre-CDTE ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivité.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,  
 Lucie TAVERNÉ<sup>1</sup>  
 Directrice DGA  
 Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités